

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 10 février 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire- trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

17-02-20 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

18-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes) Début : h h
personne ne s'est prévalue de son droit à ce moment.
La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

19-02-20 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 janvier 2020 au montant 36 657.37\$ et des comptes déjà payés durant le mois de janvier au montant de 151 927.35 \$

** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 janvier 2020 et des cartes de crédit. **

20-02-20 <u>DÉPÔT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION</u> **CONTRACTUELLE**

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec (art.938.1.2 CM.), Mme July Bédard a effectué le dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

21-02-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246-20 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 182-14, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 185-14 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390 MODIFIANT <u>LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE</u> <u>PORTNEUF</u>

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 13 janvier 2020 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le Règlement numéro 246-20 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14, le règlement de lotissement numéro 185-14 ainsi que le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

22-02-20 **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs effectuent une demande de modification au règlement de zonage visant à autoriser les chalets locatifs à l'endroit des lots numéros 5 444 595, 4 910 041, 4 910 042, 4 910 049 et 4 910 050 situés dans le secteur du lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont obtenu les approbations signées de tous les propriétaires des lots visés à l'intérieur de leur demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les chalets locatifs dans un secteur isolé;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande des propriétaires et d'entreprendre les procédures de modification du règlement de zonage, après réception du paiement des frais applicables.

Le conseil se réserve le droit, en tout temps, de mettre un terme à la procédure.

23-02-20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-1

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot numéro 4 910 122, localisé au 125, rue Principale, effectue une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé isolé empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 4.57 m, contrevenant avec l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT la configuration de la propriété ainsi que l'emplacement des installations et des constructions existantes;

CONSIDÉRANT le peu d'espace disponible pour l'implantation du garage privé isolé;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins:

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme:

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage privé isolé empiétant dans la cour avant, sur une profondeur maximale de 4.57 m (15 pi);

D'EXIGER que le propriétaire fournisse un certificat d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre pour l'obtention du permis de construction.

24-02-20 <u>ENTENTE ENTRE LA MRC DE PORTNEUF ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE - AUTORISATION SIGNATURE</u>

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschambault-Grondines, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne ont signé une entente avec la MRC de Portneuf pour le partage des services d'un préventionniste en sécurité incendie sur leur territoire en septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Portneuf a informé les parties à l'entente, par voie de résolution (Rés.2019-09-265), de son retrait de l'Entente en date du 31 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona a adressé une demande aux municipalités parties à l'entente afin d'être intégrée à ladite entente (résolution : 2019-12-248);

CONSIDÉRANT QU' une rencontre du comité de suivi de l'entente a eu lieu le 20 janvier 2020 et que les représentants de l'ensemble des municipalités parties à l'entente se sont dit d'accord avec l'intégration de la Ville de Donnacona au sein de celle-ci, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a proposé une nouvelle version de l'entente aux représentants des municipalités partie à l'entente et que ces derniers s'en sont déclarés satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ MME LINDA MORIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise le maire, M. Raymond Francoeur, à signer la nouvelle Entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et des municipalités locales en matière de prévention incendie.

25-02-20 <u>PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE, le 14 janvier 2019, par la résolution numéro 014-01-19, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris part au renouvellement de cette entente qui prendra fin le 31 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ MME SYLVIE DUCHESNEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2020;

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme sa participation financière annuelle pour 2020 au montant de 1 207 \$.

26-02-20 <u>DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Mme July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de reboisement social d'Arbre-évolution.

27-02-20 APPUI POUR LE PROJET FEMMES DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui pour le projet Femme de Portneuf qui a pour but de mettre en lumière le travail, l'audace et la détermination des femmes de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par Mme Danielle Du Sablon, maître photographe ainsi que M. MiK Landry, artiste littéraire, cadre avec les valeurs véhiculées par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne appuie le projet Femmes de Portneuf ;

28-02-20 <u>INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE POUR</u> L'IMPLANTATION DE LA MAISON DES AÎNÉS DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la CAQ a présenté à l'automne dernier un projet d'implantation d'une maison des ainés dans le comté de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSS est présentement en analyse de l'endroit idéal pour l'implantation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la population de Sainte-Christine-d'Auvergne est composée d'environ 20 % d'ainés et se soucie de leur sécurité et de leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement dans l'élaboration d'une Politique famille et ainés et que la Municipalité est en plein développement à tous les niveaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire manifester son intérêt afin que la Maison des ainés de Portneuf soit implantée sur son territoire et qu'elle est prête à acquérir, au besoin, les infrastructures nécessaires afin que ce projet puisse se réaliser.

29-02-20 <u>MANDAT À M. CÉDRIC PLAMONDON, DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE</u> SAINT-BASILE, CONCERNANT LA SÉCURITÉ CIVILE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation d'avoir en tout temps un plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis le logiciel IDSIDE – Echo MMS pour la gestion en sécurité civile en 2018 (résolution 289-12-18);

CONSIDÉRANT QU'il y a un énorme travail à faire dans ce dossier et que M. Cédric Plamondon, directeur du Service Incendie de Saint-Basile, a l'expertise requise pour mettre en place des mesures de sécurité qui sont nécessaires à la Municipalité, tel que demandé par le Ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne mandate M. Cédric Plamondon, directeur du Service incendie de Saint-Basile,

pour développer et mettre en œuvre des programmes et politiques à adapter à la Municipalité aux différents risques reliés aux évènements d'exceptions de nature civile. Il devra aussi assurer le support au coordonnateur des mesures d'urgence, participer au comité de sécurité civile, établir des partenariats dans ce domaine, des plans d'action et la mise en place des différents outils et méthodes de gestion de crise tel que IDSIDE – Echo MMS, au coût de 3 650 \$ pour l'année 2020;

30-02-20

ACHAT DE VÉLOS DE SPINNING

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut offrir des cours à ses citoyens et que suite à un sondage il y a un grand intérêt pour des cours de spinning;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de 6 vélos de spinning Gymnetic MX3 neufs au coût total de 3 621.71 \$ taxes comprises;

QUE cet achat soit pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

31-02-20

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2020 ET INSCRIPTION AU CONGRÈS 2020

IL EST PROPROSÉ PAR M. STEEVE PAQUET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la cotisation annuelle 2020 pour M^{me} July Bédard, directrice générale secrétaire-trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), pour la somme de 477 \$ plus les taxes applicables

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2020, qui aura lieu le 17-18-19 juin prochain au centre des congrès, pour la somme de 630 \$ plus les taxes applicables et que tous les frais de représentation lui soient remboursés.

32-02-20

DONS FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil versent un don supplémentaire de 150 \$ à la Maison Mirépi, ce qui fera un total de 250 \$ (référence résolution 234-11-19) pour le zumbathon 2020;

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne verse un don au montant de 75 \$ à l'école secondaire Louis-Jobin dans le cadre du Gala Louis-Jobin 2020.

33-02-20

ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ÉBÉNISTERIE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le 4 août dernier, le centre communautaire a été victime d'un sinistre par l'eau, ce qui a occasionné des dégâts de grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté par la résolution 177-09-19, la compagnie Aupoint afin d'effectuer les plans et devis pour le réaménagement complet du centre communautaire dans un seul projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public à partir du système SEAO, qu'une seule entreprise a soumissionné, que celle-ci ne répondait aucunement à nos attentes budgétaires et que les deux partis ne se sont pas parvenus à une entente suite aux négociations;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces étapes, les membres du conseil ont pris la décision de fractionner le projet en 5 contrats différents afin qu'elle puisse effectuer différentes demandes de prix à plusieurs entreprises (contrat de gré à gré);

CONSIDÉRANT QU'une compagnie a répondu à la demande de prix concernant le projet d'ébénisterie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat pour de l'ébénisterie à la compagnie Ébénisterie Cuisines Laprise au montant de 52 704.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la résolution d'adjudication du contrat, la soumission et le contrat que les parties signeront tiendront lieu de contrat;

POINTS D'INFORMATION

- MRC de Portneuf
 - M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité de la voirie
 - M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité sécurité Incendie et sécurité civile
 - M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité des ressources humaines
 - M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité d'embellissement
 - M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité des loisirs et développement
 - M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité
 - M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité des ainés et famille
 - M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Autres points d'informations

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES:

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes) Début : 20 h 01 Fin : 20 h 06 2 personnes se sont prévalues de leur droit à ce moment :

- Mme Julia Cyr
- M. Jean Mercier

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :

www.sca.quebec

34-02-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 06 par M. Steeve Paquet.

Raymond Francoeur

Maire

July Bédard

Directrice générale, secrétaire-

trésorière